Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 13 Jan 99
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2516

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ENTRETIEN DES TERRAINS SPORT ET DE LOISIRS - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 127002U11X1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. Le Directeur général adjoint,

Franchimont

Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

9516 u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau:

O (1) ~~Communauté française~~
● **Provincial** ~~et communal~~
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué - CPEONS Date et signature: 09.10.98.

2. Intitulé de l'unité de formation:
ENTRETIEN, DES TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS - CONVENTION

CODE DE l'U.F. (3):	124002U11X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	101

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

O (1) Enseignement secondaire de: ● (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré: ● (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: O (1) ~~oui~~ ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3)	1270021111x1	Code du domaine de formation : 101	101

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. Dénomination du(des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Gestion des environnements naturels : Technologie	CT	B	16
Gestion des environnements naturels : Travaux pratiques et méthode de travail	PP	L	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

AVIS FAVORABLE
LE 12.12.98
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 23 DEC. 1998 Signature:

J. COLLINET
INSP. COORD.

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE 1

ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS (CONVENTION)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de mettre en oeuvre les capacités, attitudes et aptitudes indispensables à la pratique élémentaire de l'entretien des espaces verts, des terrains de sports et de loisirs, de la plantation de petits parterres et de la taille des arbres et arbustes.
En outre, la formation contribuera à développer son sens de l'organisation, de l'autonomie et du respect des normes de sécurité et d'hygiène.

ANNEXE 2

ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS (CONVENTION)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

1.1. EN FRANCAIS

L'élève doit être capable de :

- **Lire et comprendre** un message simple lié à la vie quotidienne, plus précisément :

  ⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  ⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.

- **S'exprimer oralement et par écrit :**

  Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair.

  ⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.
  ⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (. : ?), les majuscules, l'écriture sera lisible.

1.2 EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- maîtriser le système du numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels entiers et décimaux (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples ;
- reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité ;
- déterminer la distance entre deux points, entre deux droites ;
- à partir de dimensions imposées tracer, aux instruments, des figures géométriques.

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'Etudes de Base.

ANNEXE 3

ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS (CONVENTION)

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS (CONVENTION)

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant sera capable, face à des situations concrètes, de manière autonome, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de :

1. EN GESTION DES ENVIRONNEMENTS NATURELS : TECHNOLOGIE :

- identifier et caractériser quelques espèces :
  - de plantes parmi les plus fréquemment utilisées lors de la réalisation de petits parterres ou massifs fleuris ;
  - d'arbres et d'arbustes habituellement utilisées pour la réalisation de haies ou de massifs ;
- identifier et caractériser quelques techniques de multiplication de plantes (semis, bouturage, marcottage, ...) ;
- identifier et caractériser le petit matériel d'entretien ;
- identifier et caractériser quelques types de taille des arbres et arbustes en haie et en massif ;
- reconnaître les outils adéquats et les choisir en fonction du type de travail ;
- identifier, définir et différencier, en vue de leur utilisation judicieuse, quelques produits fertilisants et phytopharmaceutiques courants ;
- identifier et caractériser le matériel de tonte ;
- identifier et définir les conditions d'utilisation de ces matériels et les règles de sécurité à appliquer ;

2. EN GESTION DES ENVIRONNEMENTS NATURELS : TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE DE TRAVAIL

- multiplier des plantes par semis, bouturage, marcottage ;
- assurer le repiquage et la mise en place de plantes en parterres ou massif ;
- employer à bon escient le petit matériel d'entretien (binette, serfouette, sarcloir, scarificateur, houe, dresse-bordure, ...) ;
- réaliser en utilisant l'outillage adéquat :
  - la taille d'une haie ;
  - l'élagage ou la taille d'un arbre ou d'un arbuste ;
- appliquer un engrais, un amendement, un produit phytopharmaceutique au dosage prescrit, en respectant les précautions d'utilisation et les directives du responsable de service ;
- utiliser le matériel de tonte et d'entretien : tondeuse à main, débroussailleuse à fil et à disque, tondeuse à siège, tracteur de tonte, ..., en respectant les règles de sécurité.

ANNEXE 5

ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS (CONVENTION)

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, de manière autonome, dans le respect des consignes et des règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant sera capable de:

- prendre en charge l'entretien normal d'un terrain de sports ou de loisirs ou d'un espace vert (en tout ou en part selon son importance) et plus particulièrement d'assurer :
  - la tonte des terrains ;
  - l'application de la fertilisation et/ou des traitements phytosanitaires appropriés ;
  - la taille d'entretien des haies **ou** des massifs d'arbres ou d'arbustes ;
  - la plantation **ou** l'entretien de petits parterres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte des critères suivants :

- exactitude des termes techniques utilisés ;
- adéquation des choix techniques pour la réalisation du travail ;
- soin et finition du travail ;
- capacité à s'intégrer dans une équipe ;
- esprit d'initiative.

ANNEXE 6

ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS (CONVENTION)

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant